



**CONSEIL COMMUNAL  
D'ORMONT-DESSOUS**

**Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023  
présidée par Monsieur Marc Chablaix**

Le Conseil communal d'Ormont-Dessous est convoqué le jeudi 14 décembre 2023, à 20h00, à la salle du Conseil communal, au Sépey.

**Membres de la Municipalité présents :**

Mmes Gretel Ginier, Syndique, et Raphaële Brugger, Municipale, ainsi que MM. Marcel Borloz, Pierre-Alain Borloz et Rémy Fischer, Municipaux.

-----  
**M. Marc Chablaix, Président du Conseil communal**, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers communaux, ainsi qu'aux membres de la Municipalité et à la représentante de la presse.

-----  
**Appel**

**M. Marc Chablaix, Président**, invite la secrétaire à procéder à l'appel.

**Sont présents :**

Mmes les Conseillères communales Danielle Chablaix, Stéphanie Chablaix, Claudine Fonjallaz, Laurence Krebs, Evelyne Lüthi-Graf, Jennifer Marrone, Anne-Lise Meyer, Sophie Meyer, Elisabeth Mottier, Anne-Lise Oguey et Géraldine Venker ;

ainsi que

MM. les Conseillers communaux Julien Bonardot, Philippe Borloz, Jean-Pierre Carrard, Marc Chablaix, Armand Lugrin, Christian Mottier, Denis Noirjean, Louis-Philippe Oguey, Vincent Perrod, Julien Rosat, Anthony Vaucher et Christopher Watts.

**Sont absents et excusés :**

Mmes Aline Martin et Laure Nellen et MM. Lionel Cheseaux, Loïc Fischer, Benjamin Mottier Paul-François Mermod, Silvan Perreten, Stéphane Piguët et Jean-Pierre Vittoni.

**Sont absents et non excusés :**

MM. Christian Chappuis et Cyrille Perrod.

L'appel fait constater la présence de 23 Conseillères et Conseillers communaux.

Le quorum étant atteint, **M. Marc Chablaix, Président**, constate que l'assemblée peut valablement délibérer et déclare la séance ouverte.

-----  
L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2023**

3. **Adoption de l'ordre du jour**
  4. **Communications du Bureau du Conseil communal**
  5. **Préavis no 15-2023 Demande de crédit pour financer la transformation du refuge du Carroz aux Mosses**
  6. **Préavis no 16-2023 Budget 2024**
  7. **Communications municipales**
  8. **Divers et propositions individuelles**
- 

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2023**

**M. Marc Chablaix, Président**, ouvre la discussion concernant le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2023.

**M. Armand Lugin, Conseiller communal**, informe que la liste des présents comporte un certain nombre d'erreurs.

**Mme Anne-Lise Oguey, Conseillère communale**, confirme les propos de M. Lugin en informant qu'elle ne figure pas dans la liste.

**Mme Stéphanie Chablaix, Conseillère communale**, complète en constatant que le nombre de conseillers présents devra être modifié. Elle a également remarqué que la date de la séance d'information MCH2 est incorrecte puisqu'elle aura lieu en 2024 et non en 2023.

**M. le Président** remercie pour ses corrections et informe que le procès-verbal sera corrigé et soumis à l'approbation lors du prochain Conseil communal.

---

3. **Adoption de l'ordre du jour**

**M. Marc Chablaix, Président**, demande la modification de l'ordre du jour avec le rajout des points : « Démission et assermentation » et « Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de l' AISOL » après le point 3 Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour sera donc le suivant :

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2023**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Démission et assermentation**
5. **Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de l' AISOL**
6. **Communications du Bureau du Conseil communal**
7. **Préavis no 15-2023 Demande de crédit pour financer la transformation du refuge du Carroz aux Mosses**
8. **Préavis no 16-2023 Budget 2024**
9. **Communications municipales**
10. **Divers et propositions individuelles**

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé **à l'unanimité**.

---

#### 4. Démission et assermentation

**M. Marc Chablaix, Président**, donne lecture de la lettre de démission de M. Pascal Francfort et procède ensuite à l'assermentation de M. Thierry Grin. M. le Président lit le serment et demande à ce dernier de lever la main et dire « Je le promets ».

Après cette assermentation, le nombre de Conseillères et Conseillers présents est de 24.

-----

#### 5. Communications du Bureau du Conseil communal

**M. Marc Chablaix, Président**, annonce la naissance de :  
Forestier Liam, fils de Forestier Gaëlle et Cédric ;  
Tschabold Maël, fils de Chamorel Marie et de Tschabold Laurent ;  
Schorderet Gianadda Marcel, fils de Schorderet Gianadda Jessy ;  
Hostettler Eliott, fils de Schwab Maude et de Hostettler Rémy.  
Il souhaite la bienvenue à ces nouveaux ormonans.

**M. le Président** fait part des décès de Mmes Catherine Morier et Margreth Baumgartner et de MM. Oswald Kadim, Jean-Pierre Cherix et Martin Ott. Il demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence afin d'honorer la mémoire des défunts.

**M. le Président** informe avoir rencontré M. Régis Joly, Préfet, lors de son inspection annuelle. Le représentant du Conseil d'Etat vaudois a constaté que les classeurs du Conseil communal sont bien tenus. M. le Préfet était satisfait.

**M. Marc Chablaix, Président**, a participé à l'assemblée de la paroisse protestante Leysin-Les Ormonts. Il y avait beaucoup de monde et la paroisse est toujours très heureuse de pouvoir siéger dans la salle du Conseil communal mise à disposition par la Municipalité.

Enfin, il annonce que les rapports des commissions sont arrivés dans le délai légal.

-----

#### 6. Préavis no 15-2023 Demande de crédit pour financer la transformation du refuge du Carroz aux Mosses

**M. Marc Chablaix, Président**, invite M. Louis-Philippe Oguey, Conseiller communal, à donner lecture du rapport.

**M. Marc Chablaix, Président**, remercie M. Louis-Philippe Oguey et ouvre la discussion.

**M. Vincent Perrod, Conseiller communal**, demande si la turbine existante sera conservée ou si seule l'énergie solaire sera présente au Carroz.

**Mme Gretel Ginier, Syndique**, répond que comme mentionné dans le préavis la turbine sera démontée puisqu'elle est trop bruyante. La cuisine sera équipée de gaz et le chauffage se fera par un pierre ollaire.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et donne ensuite lecture des conclusions du préavis municipal no 15/2023 et invite les Conseillères et Conseillers communaux à se prononcer.

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

- vu le préavis municipal no 15/2023 « Demande de crédit pour financer la transformation du refuge du Carroz aux Mosses » du 27 octobre 2023,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- I. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 468'407.80 pour financer les travaux de transformation du refuge du Carroz aux Mosses, sous déduction des éventuelles subventions ;
- II. d'admettre le mode de financement proposé.

-----

**7. Préavis no 16-2023 Budget 2024**

**M. Marc Chablaix, Président**, invite M. Armand Lugin, Conseiller communal, à donner lecture du rapport.

**M. Marc Chablaix, Président**, remercie M. Armand Lugin et ouvre la discussion.

**M. Jean-Pierre Carrard, Conseiller communal**, constate, concernant le compte 430.314, que la somme indiquée de CHF 1'475'000.00 a été passablement augmentée par rapport au budget 2023. Il demande si cette somme est prévue pour le parking des Mosses et si tel est le cas si une arborisation du col a été étudiée.

**Mme Gretel Ginier, Syndique**, répond que les réflexions en cours n'en sont pas encore à ces détails. Le Conseil communal a adopté un préavis sur la mobilité sur l'ensemble de la commune et l'entreprise Transitec a déjà émis la possibilité d'installer des trottoirs et effectivement d'arboriser le col. L'étude n'est pas encore terminée.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et donne ensuite lecture des conclusions du préavis municipal no 16-2023 et invite les Conseillères et Conseillers communaux à se prononcer.

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS**

- vu le préavis municipal no 16-2023 « Budget 2024 » du 3 novembre 2023,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- I. d'approuver le budget 2024 tel que présenté.

-----

**8. Communications municipales**

Ci-après, les communications de **Mme Gretel Ginier, Syndique**,  
« Nous voici presque arrivés au terme de cette année 2023. Pour la commune d'Ormont-Dessous, 2023 a surtout été l'année du démarrage de la construction de la baignade naturelle et du restaurant attenant. Timide démarrage me direz-vous mais le planning était prévu comme ça, il était prévu de décaper l'entier de la surface de la parcelle avec des stocks à divers endroits de celle-ci, permettant un passage pour les dameuses. Malheureusement les conditions météorologiques défavorables nous ont obligés à stopper les travaux. Nous nous sommes alors retrouvés dans une situation intermédiaire préjudiciable à la préparation des installations.

*Ne pouvant attendre le beau et/ou le froid, il a été décidé de préparer des passages au travers des stocks provisoires permettant le travail des engins et préparer la piste de ski de fond. Cela passe également par la pose de palettes faisant office de pont au travers des tranchées. Ces palettes serviront de support à la neige tout en laissant l'eau de ruissellement passer au-dessous. La suite des travaux reprendra au printemps.*

*Votre conseil a aussi permis à notre commune d'avancer dans le lourd dossier des plans d'affectation communaux, en adoptant le plan d'affectation « Cergnat et La Combaz » ainsi que le plan d'affectation de « La Forclaz ».*

*Merci pour votre ouverture d'esprit et la confiance que vous nous témoignez par le soutien que vous apportez aux autres préavis qui vous ont été soumis. Grâce à vous l'assainissement de l'ancien pont des Planches, figure historique de la vallée, a pu être réalisé. Par ce biais, nous pourrions pérenniser son attrait et redynamiser le réseau d'itinéraires pédestres reliant les deux rives de la Grande Eau. Grâce à vous aussi les projets élaborés par la Municipalité pour développer le tourisme 4 saisons de la station des Mosses vont bon train, puisque ce soir vous avez accepté le préavis pour les travaux de transformation du chalet du Carroz. Plus tôt dans l'année, vous avez déjà accepté d'apporter une diversification des activités pour les habitants, les hôtes et les visiteurs de passage en acceptant le préavis pour l'aménagement d'un bloc d'escalade à l'Espace nordique des Alpes vaudoises aux Mosses. Tout ceci prouve votre ouverture d'esprit et la confiance que vous nous témoignez.*

*Une information concernant l'enneigement mécanique, dossier également soutenu par le Conseil communal pas durant l'année 2023 mais déjà en 2018. Il y a des dossiers qui prennent plus de temps que d'autres à se réaliser. Je vous l'avais déjà annoncé la mise à l'enquête est terminée mais nous n'avons toujours pas le retour de la synthèse CAMAC. Un groupe de travail, dont je fais partie, a été mis en place pour améliorer la communication sur ce dossier. Je vous invite à aller sur le site internet de la commune ou sur le site internet des remontées mécaniques, dès demain. Vous y trouverez un lien qui vous dirigera sur un document qui constitue une base explicative du projet d'enneigement mécanique prévu à Leysin et aux Mosses, organisée sous forme de questions et de réponses.*

*Je n'abuserai pas plus longtemps de votre attention, je tiens encore une fois à vous remercier très sincèrement pour votre investissement. Mes collègues de la Municipalité, que je remercie également pour leur collaboration, et moi-même vous présentons, ainsi qu'à vos proches, tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que celle-ci vous apporte bonheur, santé, joie en famille.*

*Merci pour votre attention.*

Ci-après les communications de **M. Marcel Borloz, Municipal, :**

*« Je vous informe qu'un préavis de dépassement du budget vous sera présenté prochainement concernant la STEP du Sépey. L'excédent de dépenses est dû à la finalisation des mesures demandées par le canton pour l'autonomie de la STEP ainsi que des mesures d'urgence pour la survie de ces installations soit le remplacement des surpresseurs et du dégrilleur. La Commission de gestion a été informée lors de sa visite.*

**M. Pierre-Alain Borloz, Municipal, n'a pas de communication.**

**Mme Raphaële Brugger, Municipale,**

*« La sortie des aînés a eu lieu le 30 septembre 2023 et 70 personnes se sont inscrites. La sortie surprise s'est déroulée sur le lac de Neuchâtel où une petite croisière a été organisée. Nos aînés ont dégusté de succulents filets de perche. Cette sortie a été très appréciée.*

*La sortie des jeunes citoyens, organisée conjointement avec les communes d'Ormont-Dessus, de Leysin et d'Ormont-Dessous a dû être annulée pour la deuxième année consécutive. En effet, sur les 35 jeunes invités seuls 3 ont répondu... Un travail d'équipe doit être fourni pour changer le concept de cette sortie.*

*La Bergerie, le petit bâtiment situé vers le collège d'Aigremont, va être transformée en place de pique-nique et parking à vélos selon la demande des enseignants et des élèves. Les travaux vont prochainement débuter et l'idée est de faire participer les élèves dans la mesure du possible.*

*De graves problèmes ont été constatés dans les transports publics. En effet, dernièrement deux jeunes élèves ont été agressés. Une élève s'est même fait casser le nez et une main courante a été déposée à la gendarmerie. Les élèves fautifs se verront retirer leur abonnement jusqu'à la fin du mois de janvier. C'est la seule mesure que peut prendre l'AISOL. Les parents des élèves agresseurs ont été convoqués par le directeur. Si vous connaissez un élève qui subit ce genre d'agression, je vous invite à vous rendre à la gendarmerie ou à me contacter ».*

**M. Rémy Fischer, Municipal,**

*« Suite aux intempéries, de gros dégâts ont été constatés à la déchetterie du Sépey. Un préavis sera présenté au prochain Conseil communal concernant ces travaux d'urgence qui consistent à stabiliser la berge du ruisseau. Ces travaux ont débuté ce jour. Si nous n'avons que ce gros dégât à déplorer c'est également grâce au travail de l'équipe de la voirie qui a surveillé les petits ruisseaux et regards. Les travaux effectués sur les ruisseaux au printemps ont également évité de plus gros dégâts.*

*Un préavis pour le remplacement de l'éclairage public sur le territoire communal, excepté pour le village des Mosses, vous sera également présenté lors du prochain Conseil communal.*

*Concernant le GFLO, je vous informe qu'une place d'apprentissage de bûcheron est au concours pour la rentrée 2024.*

*Le Noël en forêt, organisé par la société de développement du Sépey et le GFLO, se déroulera le vendredi 22 décembre 2023, à la Rotinière. Le rendez-vous est fixé à 17h00 au Marché couvert au Sépey.*

*Enfin, je mets à votre disposition un petit fascicule très didactique concernant les jardins climatiques.*

---

**9. Divers et propositions individuelles**

**Mme Sophie Meyer, Conseillère communale,** demande si le chemin du Planchamp va réouvrir.

**M. Marcel Borloz, Municipal,** informe que le chemin sera encore fermé. En effet, au vu des conditions, les travaux de remise en état ne vont pas débuter pour le moment. Les propriétaires des fonds où la coulée a eu lieu devront entreprendre la stabilisation de leur-s terrain-s.

**M. Armand Lugrin, Conseiller communal,** souhaite connaître la date de l'inauguration de l'ancien pont des Planches.

**M. Marcel Borloz, Municipal,** répond que la date du samedi 25 mai 2024 a été retenue.

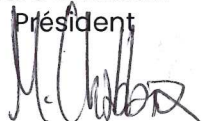
Aucune autre remarque, question ou proposition n'émane de l'assemblée.

**M. Marc Chablaix, Président,** remercie les Conseillères et Conseillers communaux pour cette séance. Il souhaite à chacune et à chacun un très Joyeux Noël et une bonne année 2024. Il invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

---

La séance est levée à 20h52.

Marc Chablaix  
Président



Deborah Borloz  
Secrétaire



Annexes

Rapports des commissions chargées de l'étude des préavis 15 et 16-2023

Au Conseil communal d'Ormont - Dessous

**Préavis n° 15-2023 Demande de crédit pour financer la transformation du refuge du Carroz aux Mosses**

Monsieur le Président,

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La commission composée de Messieurs Julien Bonardot et Jean-Pierre Carrard membre, et Louis-Philippe Oguey Président, s'est réuni le mardi 28 novembre à la maison de commune du Sépey en présence de Madame Gretel Ginier syndique, et Monsieur Diogo Do Santos architecte. Nous les remercions pour leurs explications précises et détaillées ainsi que leurs disponibilités.

Le chalet est actuellement dans un état de conservation moyen offrant aux quelques utilisateurs un confort relatif, le chalet est alimenté en électricité par une turbine vétuste et le réseau d'eau usée est relié à une fosse septique, ces équipements ne répondent plus aux normes en vigueur.

Le bâtiment actuel ne peut être loué que pendant la belle saison et produit environ 2200 francs de recette annuelle.

La Municipalité dans son projet souhaite revaloriser ce lieu en respectant un cadre légal contraignant régis par le PAC 292 A limitant une rénovation uniquement à l'intérieur, ces transformations permettront le tourisme quatre saisons.

La réalisation d'une nouvelle enveloppe thermique, et d'une cuisine équipée comprennent aussi un fourneau en pierres ollaires pour le chauffage,

Dans la pièce annexe un dortoir pour 20 personnes sera créé, un nouvel espace sanitaire avec WC séparé sera aménagé à proximité.

L'ancienne écurie jusque-là non utilisée sera rénovée sommairement, non chauffée elle offrira une solution de replis lors d'intempérie ou de soirée fraîche.

Pour répondre aux normes en vigueur de la zone, une installation d'épuration des eaux ainsi qu'un arbre solaire sera installé pour la production d'électricité à l'abord du chalet en remplacement des équipements actuels.

Le coût de ces travaux se monte à 468 407.80 TTC, ce montant sera subventionné à hauteur de 20% par la loi sur l'appui au développement économique (LADE) et un prêt sans intérêt couvrant 50% des travaux qui sera remboursé sur quinze ans.

Il est proposé de financer le montant à charge de la commune par le fonds de réserve pour bâtiment locatif.

### En Conclusions.

Vu ce qui précède, la commission et la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

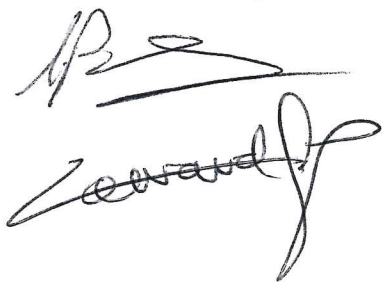
- Vu le préavis municipal n°15-2023,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

#### Décide

- I. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 468 407.80 pour financer les travaux de transformation du refuge du Carroz aux Mosses, sous déduction des éventuelles subventions ;
- II. D'admettre le mode de financement proposé.

Le Sépey le 28 novembre 2023

La commission.





Conseil Communal d'Ormont-Dessous  
Maison de Commune  
Chemin du Planchamps 2  
1863 Le Sépey

## Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis municipal n° 16/2023

### Budget 2024

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En date du 5 décembre 2023, la Commission chargée de l'étude du préavis municipal n°16/2023, composée de Madame Danielle **Chablaix**, présidente, Monsieur Armand **Lugrin** et Madame Aline **Martin**, s'est réunie à la salle de commune, en présence de Madame Gretel **Ginier**, Syndique.

Nous remercions Madame Ginier pour les explications précises ainsi que pour les réponses fournies.

Voici quelques questions posées à Madame La Syndique lors de cette soirée :

#### 1. **Quelle somme totale les fonds de réserve représentent-ils ?**

*Cette somme est de 5'198'50.34 CHF. Avec le nouveau plan comptable (MCH2), tout fond de réserve devra avoir un règlement qui définit ce pour quoi il est utilisé. Certains fonds de réserve représentent uniquement des écritures (passifs) et non des comptes avec de l'argent dessus. Il s'agit donc pour ces derniers de mettre un règlement pour que cela ne soit pas utilisé à des fins différentes de ce pour quoi cela est destiné.*

**2. Compte 110.365 : La somme allouée aux subventions sociétés passe de 25'500CHF pour 2022 à 200'000CHF pour 2024. Comment se fait-il ?**

*Suite au nouveau règlement de la taxe de séjour, dont la commission a été supprimée, la comptabilité liée au tourisme a été reprise par la commune. Cette somme se retrouve entièrement dans le budget communal, avec ses recettes mais aussi ses dépenses. Les dépenses liées à la promotion du tourisme se trouvent sous l'onglet « Administration générale » alors que les animations se trouvent sous l'onglet « Tourisme ».*

**3. Compte 150.351.1 : Qu'est-ce que les 12'500CHF consacrés à l'école de musique ?**

*Il s'agit de l'EMLO, l'école de musique de Leysin-Les Ormonts. La commune verse 9,50CHF/habitant pour l'école de musique. À cette somme sont rajoutées les subventions pour les enfants qui suivent les cours de musique de la fanfare.*

**4. Compte 160.314 : Le Gros Van apparaît sur les travaux à prévoir. Va-t-il donc rouvrir ?**

*Le sentier du Gros Van est momentanément fermé car la sécurité n'en est plus assurée. C'est donc pour cela qu'il y aura d'importantes réfections. Une réflexion est aussi en cours pour une Via Ferrata sur le Gros Van.*

**5. Compte 180.365 : Qu'est-ce que la participation pour les lignes de trafic régional ?**

*La commune paie, en fonction de son nombre d'habitants, un montant au canton. Cette somme est calculée selon un coefficient complexe. Si la commune voulait être mieux desservie, il faudrait une plus grande demande, ce qui n'est à l'heure actuelle pas le cas.*

- 6. Compte 220.4522 : le plafonnement des thématiques 2024 est de 1'684'802.05CHF alors qu'il était de 903'332CHF en 2022. Pourquoi une telle différence ?**

*Cette différence est due au changement de péréquation prévu en 2025, qui ne sera plus basé sur les mêmes conditions qu'à l'heure actuelle. Le but est donc de pouvoir en bénéficier avant que cela ne change.*

- 7. Compte 322.314.1 : Est-ce que l'achat d'une batterie électrique est-elle vraiment censée être aux frais de la commune ?**

*Il s'agit d'une génératrice pour alimenter le chalet.*

- 8. Compte 351.318.5/352.318.5/355.318.5 : À plusieurs reprises, il est question de cette nouvelle loi sur le CECB. Qu'elles seront les grandes lignes de cette loi ?**

*Si cette nouvelle loi sur l'énergie est acceptée, tous les bâtiments devront être, en l'espace de 5ans, remis aux normes avec un CECB ne dépassant pas la lettre D (E-F-G plus autorisés).*

- 9. Compte 354.423 : Pour quelle raison la location du chalet du Carroz est-elle si faible ?**

*Les locations sont en nette diminution depuis l'ouverture de l'Espace Nordique. De plus, comme l'offre ne correspond plus à la demande, il s'agirait de revaloriser cet endroit (Préavis n°15/2023) en construisant des dortoirs capables d'accueillir 19 personnes (20 n'étant pas possible à cause du plan d'évacuation de l'ECA).*

- 10. Compte 355.490 : Que signifient ces imputations ?**

*L'employé engagé à 100% travaille régulièrement pour d'autres bâtiments. Une somme est donc imputée.*

**11. Compte 359.423 : Un loyer mensuel de 500CHF pour le chalet Noverraz n'est-il pas trop bas ?**

*Comme aucuns travaux n'ont été entrepris dans ce chalet, présentant une certaine vétusté, le loyer semble être correct. Cependant, différents travaux d'amélioration sont prévus, en prévision à la nouvelle loi sur l'énergie (CECB). Une augmentation de loyer sera donc faite à ce moment-là.*

**12. Compte 430.318 : une différence positive de 40'000CHF entre 2023 et 2024 est observée. Pour quelles raisons ?**

*Le prix du mazout ainsi qu'un alignement de salaire par rapport au canton expliquent cette différence.*

**13. Compte 460.318.5 : Que concernent le honoraires d'études mentionnées ?**

*Des études devront être faites sur l'état de la Step de la Forclaz afin d'en améliorer le fonctionnement, qui est à ce jour vétuste et plus aux normes. À moyen-long terme, tout le réseau des eaux usées de la Forclaz sera centralisé sur la Step du Sépey, vouant ainsi la Step de la Forclaz à disparaître.*

**14. Plan d'investissements 2024-2028 (page 27) : Que concerne l'achat de la parcelle RF1665 ?**

*Il s'agit de la parcelle située derrière le Relais Alpin, où des aménagements futurs seront prévus (parking ?).*

**15. Plan d'investissements 2024-208 (page 27) : Que prévoit la Municipalité pour 120'000CHF en 2025 ?**

*La Municipalité souhaite faire un changement complet du mobilier de la maison de commune afin de le rendre plus adéquat et agréable. Un espace de co-working est prévu afin de permettre à différentes personnes d'horizons divers de pouvoir louer une place dans cet espace pour travailler un jour ou plusieurs. Cela répondrait à une demande de plus en plus fréquente pour ce type d'espace.*

Au vu de qui précède, la Commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

- vu** le préavis municipal n°16/2023 du 5 décembre 2023
- ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

**d'approuver le budget 2024 tel que présenté**

Nous vous remercions pour votre attention et vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

Pour la Commission

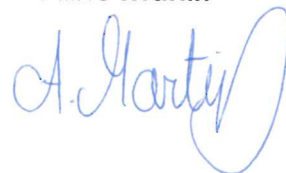
Danielle **Chablaix**



Armand **Lugrin**



Aline **Martin**



La Comballaz, le 9 décembre 2023